

**Profil national des compétences
– Canada**

Denturologistes

Mai 2020

Ce profil des compétences ainsi que les normes de pratique provinciales et le code de déontologie décrivent les exigences et les attentes que doivent satisfaire les denturologistes canadiens pour être admis à la pratique. En d'autres termes, ces compétences déterminent les résultats d'un apprentissage minimum requis pour les denturologistes débutants. Ces compétences ont été validées grâce à des informations obtenues par le biais d'une vaste consultation nationale avec les membres de la profession et d'autres parties prenantes.

Objet

Le profil des compétences est le document de base décrivant une norme nationale qui appuie la prestation de soins sûrs, efficaces et éthiques dispensés aux patients par les denturologistes débutants.

Ce document est la source d'information principale utilisée pour créer le plan directeur pour les examens réglementaires multijuridictionnels canadiens pour les denturologistes.

Ce profil des compétences sera utile pour les membres autorisés actuels et futurs de la profession, les étudiants, les éducateurs, les organismes de réglementation, les patients et les membres du public. Toutefois, ce profil ne doit pas être tenu comme un guide du programme d'études. Les établissements d'enseignement doivent déterminer la démarche pédagogique qui établit la relation nécessaire entre la réussite du programme d'études en denturologie et le respect des compétences pour l'admissibilité à la pratique dont le niveau est établi et requis par les organismes de réglementation provinciaux.

Historique

Les compétences nationales pour l'admissibilité à la pratique des denturologistes ont été développées et approuvées en 2013. Un examen et une révision approfondis du profil de 2013 ont eu lieu en 2019 avec la collaboration de denturologistes à travers le pays, d'éducateurs et d'autres parties prenantes. Le profil révisé a été approuvé en 2020 par les organismes de réglementation de denturologie de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et de l'Ontario. Ce profil des compétences est un document vivant qui sera examiné régulièrement afin de saisir l'évolution des normes d'admissibilité à la pratique qui appuient la prestation de soins sûrs, efficaces et éthiques que dispensent les denturologistes débutants aux patients.

Structure

Le profil des compétences pour l'admissibilité à la pratique pour les denturologistes est réparti en cinq vastes domaines de compétence :

- Jurisprudence, déontologie et responsabilités professionnelles
- Pratique clinique axée sur les patients
- Gestion des dossiers
- Procédures de laboratoire
- Gestion commerciale

Les compétences pour l'admissibilité à la pratique sont articulées pour chaque domaine de compétence. Les indicateurs de rendement pour chaque domaine de compétence énoncent la façon dont l'aptitude est démontrée.

Outils d'évaluation

Un indicateur d'aptitude ou de rendement peut être évalué de façon appropriée dans un ou plusieurs cadres d'évaluation. Un outil d'évaluation est une façon de déterminer comment la compétence individuelle est mieux exécutée dans l'indicateur d'aptitude ou de rendement. Le

tableau du profil des compétences comprend cinq outils d'évaluation :

- Examen de l'organisme de réglementation (QCM) : un examen de questions à choix multiples approuvé par l'organisme de réglementation
- Examen de l'organisme de réglementation (ECOS) un examen clinique objectif structuré approuvé par l'organisme de réglementation
- Académique – Théorie : évaluation des compétences dans un cadre didactique que fournit le programme de denturologie
- Académique – Simulation : évaluation des compétences dans un environnement normalisé et simulé que fournit le programme de denturologie
- Académique – Clinique : évaluation des compétences dans un environnement clinique que fournit le programme en denturologie sur place ou par préceptorat ou mentorat.

Domaine de compétence 1 : Jurisprudence, déontologie et responsabilités professionnelles

Aptitude		Indicateurs de rendement	
1.1	Respecte la législation applicable, les exigences réglementaires, les normes de pratique et les lignes directrices dans l'ensemble de la pratique professionnelle.	1.1.1	Respecte les obligations du signalement obligatoire énoncées dans la législation applicable, les exigences réglementaires, les normes de pratique et les lignes directrices.
		1.1.2	Respecte la législation applicable, les exigences réglementaires, les normes de pratique et les lignes directrices relativement à la gestion des ressources humaines.
		1.1.3	Respecte la législation applicable, les exigences réglementaires, les normes de pratique et les lignes directrices relativement à la gestion financière
		1.1.4	Respecte la législation applicable, les exigences réglementaires, les normes de pratique et les lignes directrices relativement à la santé et à la sécurité au travail.
		1.1.5	Respecte la législation applicable, les exigences réglementaires, les normes de pratique et les lignes directrices relativement à la prévention et au contrôle des infections.
		1.1.6	Respecte la législation applicable, les exigences réglementaires, les normes de pratique et les lignes directrices relativement à la protection du dossier et des données du patient.
		1.1.7	Respecte la législation applicable, les exigences réglementaires, les normes de pratique et les lignes directrices relativement aux droits du patient.
1.2	Respecte le code de déontologie.	1.2.1	Fait preuve de responsabilité et d'obligation de rendre compte de ses actions et décisions professionnelles.
		1.2.2	Fait preuve d'un comportement professionnel juste, transparent, respectueux et honnête et communique avec exactitude le titre et la désignation professionnelle.
		1.2.3	Dénonce et gère des conflits d'intérêts réels, potentiels et perçus.
		1.2.4	Maintient les limites professionnelles et reconnaît et gère les inégalités du pouvoir déséquilibré entre le denturologiste, le patient, le mandataire spécial, le personnel et l'étudiant stagiaire.
1.3	Fait preuve d'un engagement à sa formation professionnelle continue.	1.3.1	Discerne les besoins et les occasions de s'améliorer sur le plan personnel ou professionnel.
		1.3.2	Fait preuve de sensibilisation aux changements et aux tendances émergentes de la pratique clinique.
		1.3.3	S'engage à l'autoévaluation, à l'autoévaluation, à l'évaluation d'un pair et de la pratique, à l'apprentissage continu et au perfectionnement professionnel.
		1.3.4	Soutient et encourage le perfectionnement professionnel du personnel et des étudiants stagiaires.
		1.3.5	Partage ses connaissances professionnelles avec le personnel, les patients, les étudiants stagiaires et ses collègues.

1.4	Établit des relations professionnelles fondées sur la collaboration avec d'autres fournisseurs de soins de santé et les consulte en temps opportun, au besoin.	1.4.1	Bâtit des relations professionnelles avec d'autres fournisseurs de soins de santé fondées sur la confiance et le respect mutuels.
		1.4.2	Démontre des connaissances relatives aux champs de pratique d'autres fournisseurs de soins de santé.
		1.4.3	Collabore avec d'autres fournisseurs de soins de santé pour développer des plans de traitement, des prothèses dentaires ou des appareils buccaux.
		1.4.4	Gère les divergences d'opinions et les malentendus d'une manière qui favorise une collaboration interprofessionnelle positive.
		1.4.5	Renvoie des patients à d'autres professionnels de la santé lorsque les services requis sont au-delà des connaissances, de la compétence, du jugement ou du champ de pratique du denturologiste.
		1.4.6	Fournit de l'information et du soutien pour aider le patient à chercher et à obtenir du financement et des services requis.

Domaine de compétence 2 : Pratique clinique axée sur les patients

Aptitude		Indicateurs de rendement	
2.1	Accomplit et gère les procédures cliniques avec compétence et de façon sécuritaire.	2.1.1	Discerne les connaissances, les aptitudes et le jugement qui sont requis pour satisfaire les besoins du patient de la denturologie.
		2.1.2	Détermine si la procédure clinique proposée fait partie du champ de pratique de la denturologie prévu par la loi.
		2.1.3	Discerne les connaissances, les aptitudes et le jugement requis pour accomplir la procédure.
		2.1.4	Consulte d'autres professionnels, au besoin, pour confirmer la direction du traitement.
		2.1.5	Comprend les facteurs physiques et psychologiques qui peuvent avoir un impact sur la prestation des services de denturologie et les résultats du traitement.
		2.1.6	Comprend la façon dont les résultats de l'évaluation peuvent avoir un impact sur le plan de traitement et les résultats prévus.
		2.1.7	Détermine et gère le risque de résultats indésirables associés à la procédure clinique.
		2.1.8	Intègre dans les plans de traitement proposés les connaissances et les évaluations des contre-indications relatives aux matériaux particuliers et aux limitations du patient.
		2.1.9	Applique les connaissances fondamentales et adopte les pratiques actuelles fondées sur des données probantes pour produire des résultats fonctionnels et précis.
		2.1.10	Sait quand les services de denturologie peuvent être discontinués et arrête le traitement comme il se doit.

Aptitude		Indicateurs de rendement	
2.2	Détermine la pertinence d'un service demandé.	2.2.1	Démontre les connaissances des services demandés.
		2.2.2	Comprend les indications pour un service demandé.
		2.2.3	Discute des résultats du traitement prévus à court terme et à long terme avec le patient et la source de renvoi.
		2.2.4	Gère les attentes du patient selon son état de santé actuel.
2.3	Évalue le patient pour déterminer le plan de traitement.	2.3.1	Recueille, évalue et documente l'information sur les antécédents de la santé générale et buccodentaire du patient.
		2.3.2	Recueille, évalue et documente l'information sur la consommation actuelle de médicaments par ordonnance ou en vente libre du patient.
		2.3.3	Recueille, évalue et documente l'information sur le mode de vie du patient (p. ex., fume des cigarettes ou la pipe, consomme du café) et sur ses dispositifs médicaux auxiliaires (c.-à-d., bombes d'oxygène et dispositifs d'aide à la mobilité) qui peuvent avoir un impact sur le plan de traitement.
		2.3.4	Recueille, évalue et documente l'information sur l'utilisation par le patient de dispositifs ou d'aides pour traiter le ronflement ou l'apnée obstructive du sommeil (c.-à-d., CPAP et régulateurs de respiration) qui peuvent avoir un impact sur le plan de traitement.
		2.3.5	Évalue l'attitude du patient à l'égard des services dentaires et sa réceptivité à accepter la prothèse dentaire ou l'appareil buccal.
		2.3.6	Effectue des examens intra-buccal et extra-buccal pour évaluer la normalité ou l'anormalité de la structure et fonction buccales et toute indication associée à une maladie systémique (p. ex., ulcères, muguet buccal, fibrose induite par la prothèse dentaire).
		2.3.7	Évalue la fonction de l'articulation temporo-mandibulaire du patient.
		2.3.8	Évalue la prothèse dentaire ou tout autre appareil buccal actuel du patient, le cas échéant, pour en déterminer l'adaptation et les tracés de la fonction et l'usure.
		2.3.9	Tient compte de l'information contenue dans le rapport radiographique du patient et l'ajoute au plan de traitement, comme il convient.
2.4	Communique de façon claire, respectueuse et efficace.	2.4.1	Fournit des renseignements verbaux et écrits de façon précise et opportune.
		2.4.2	Évalue les capacités de communication du patient.
		2.4.3	Détermine les obstacles d'une communication efficace avec le patient.
		2.4.4	Modifie son style de communication pour répondre aux besoins du patient.
		2.4.5	Communique d'une façon qui respecte les besoins et les croyances du patient.
		2.4.6	Utilise des techniques d'écoute active.

Aptitude		Indicateurs de rendement	
		2.4.7	Fait preuve de sensibilité culturelle et de compétence pour soutenir une prestation de services et de soins aux patients respectueux, impartiaux et professionnels.
		2.4.8	Utilise des abréviations et une terminologie particulières à la profession, comme il convient.
2.5	Obtient le consentement éclairé du patient.	2.5.1	Évalue la capacité du patient à fournir un consentement éclairé et élimine les obstacles au consentement éclairé, le cas échéant.
		2.5.2	Reconnaît le mandataire spécial du patient et l'inclut dans les soins du patient, le cas échéant.
		2.5.3	Obtient le consentement éclairé du patient avant d'initier ou de modifier le plan de traitement comme l'exigent la législation applicable, les exigences réglementaires, les normes de pratique et les lignes directrices pour les services à fournir et pour les membres du personnel qui fourniront les services.
2.6	Développe un plan de traitement en collaboration avec le patient.	2.6.1	S'assure que le patient comprend les résultats de l'évaluation et les répercussions cliniques de l'évaluation.
		2.6.2	Développe les options de traitement selon les résultats de l'évaluation, les antécédents médicaux, les besoins et les objectifs du patient.
		2.6.3	Détermine le plan de traitement en collaboration avec le patient.
		2.6.4	Définit les contre-indications, les avantages, les désavantages et les risques des options de traitement.
		2.6.5	Discute des options de traitement avec le patient en s'assurant qu'il comprend les avantages, les désavantages, les contre-indications, les risques et les résultats raisonnables prévus pour chaque option de traitement.
		2.6.6	S'assure que le patient comprend les coûts associés et les options de paiement pour chaque option de traitement suggérée.
		2.6.7	Évalue le progrès et modifie le plan de traitement au besoin et informe le patient de tout changement, du motif pour les changements et de l'impact que ces derniers auront sur les résultats du traitement.
		2.6.8	Prend les mesures et les empreintes, comme il convient, pour établir la restauration idéale qui maximiserait le confort, l'adaptation, la fonction et l'esthétique.
		2.6.9	Choisit le matériau d'impression le plus adéquat qui s'adapte aux conditions et aux variations anatomiques du patient.
		2.6.10	Évalue et tient compte de la sécurité et du confort du patient en prenant les mesures et les empreintes.
2.7	Écrit une ordonnance de conception de laboratoire pour soutenir la fabrication d'une prothèse dentaire ou d'un appareil buccal.	2.7.1	Détermine en collaboration avec le patient la couleur, la taille et le montage des dents à utiliser pour la prothèse dentaire.
		2.7.2	Utilise les résultats de l'évaluation pour écrire l'ordonnance de conception de laboratoire.

Aptitude		Indicateurs de rendement	
		2.7.3	Documente les matériaux désirés et les instructions de fabrication dans l'ordonnance de conception, comme il convient.
		2.7.4	Communique l'ordonnance de conception de laboratoire au technologue ou technicien dentaire et s'assure que le technologue ou le technicien dentaire comprend l'ordonnance, comme il convient.
2.8	S'assure que la prothèse dentaire ou l'appareil buccal satisfait les normes de pratique et les besoins du patient.	2.8.1	Évalue l'adaptation de la prothèse dentaire ou de l'appareil buccal.
		2.8.2	Vérifie l'esthétique et la phonétique associées à la prothèse dentaire ou à l'appareil buccal.
		2.8.3	Discute avec le patient de l'utilisation, des soins et de l'entretien de la prothèse dentaire ou de l'appareil buccal.
		2.8.4	Confirme l'acceptation du patient de la prothèse dentaire ou de l'appareil buccal.
		2.8.5	Prévoit les rendez-vous de suivi, au besoin.
		2.8.6	S'assure que le patient comprend quand il doit demander un traitement de suivi urgent.
2.9	Fournit au patient l'éducation liée aux soins de santé buccodentaire et à l'utilisation, aux soins et à l'entretien de la prothèse dentaire ou de l'appareil buccal.	2.9.1	Évalue les besoins d'éducation du patient relativement à ses antécédents médicaux et dentaires et à sa capacité de comprendre le plan de traitement et les services fournis et de s'y conformer.
		2.9.2	Modifie le matériel éducatif et les modes de prestation pour satisfaire les besoins du patient.
		2.9.3	Fournit l'éducation adaptée au patient et aux services requis.
		2.9.4	Évalue l'efficacité du matériel d'éducation du patient.
2.10	Effectue des rendez-vous de suivi pour évaluer et aborder le confort, l'adaptation, la fonction, la biocompatibilité et l'esthétique de la prothèse dentaire ou de l'appareil buccal.	2.10.1	Évalue la cavité buccale du patient lors des évaluations de suivi.
		2.10.2	Apporte les modifications appropriées à la prothèse dentaire ou à l'appareil buccal pour répondre aux préoccupations et aux irrégularités du patient les concernant.

Domaine de compétence 3 : Gestion des dossiers

Aptitude		Indicateurs de rendement	
3.1	Maintient la vie privée et la confidentialité des renseignements du patient, y compris l'information contenue dans le dossier du patient.	3.1.1	Protège la vie privée et la confidentialité du patient conformément à la législation applicable, aux normes de pratique, aux exigences réglementaires et aux lignes directrices.
		3.1.2	Obtient le consentement pour recueillir, divulguer, entreposer et utiliser les renseignements du patient.
		3.1.3	Sait quand les renseignements du patient peuvent être divulgués sans le consentement du patient.

3.2	Maintient les dossiers des patients.	3.2.1	Maintient des dossiers de patients complets qui incluent des renseignements requis et exacts relativement aux autres fournisseurs de soins de santé qui leur prodiguent des soins.
		3.2.2	Documente les communications avec le patient de manière claire, concise, approfondie et opportune, conformément à la législation applicable, aux exigences réglementaires, aux normes de pratique et aux lignes directrices.
		3.2.3	Comprend le droit du patient d'avoir accès à son dossier.
		3.2.4	Comprend que l'organisme de réglementation professionnelle d'un denturologiste a le droit d'avoir accès aux dossiers des patients.
		3.2.5	Fournit sur demande à un patient l'accès à son dossier.
		3.2.6	Transfère le dossier d'un patient conformément à la législation applicable, aux exigences réglementaires, aux normes de pratique et aux lignes directrices lors de la fermeture ou de la vente d'une pratique.
		3.2.7	Obtient les coordonnées des professionnels associés aux soins du patient, comme son dentiste, son médecin, ses services infirmiers et autres professionnels médicaux antérieurs et actuels, comme indiqué.

Domaine de compétence 4 : Procédures de laboratoire

Aptitude		Indicateurs de rendement	
4.1	Fabrique les prothèses dentaires et les appareils buccaux pour en assurer l'intégrité structurelle, le confort, l'adaptation, la fonction, la biocompatibilité et l'esthétique.	4.1.1	Comprend les éléments essentiels pour la sélection des matériaux dentaires utilisés pour fabriquer les prothèses dentaires ou les appareils buccaux, y compris les caractéristiques des matériaux, la présentation et les objectifs du patient, les instructions du fabricant, les contre-indications pour l'utilisation et les recommandations.
		4.1.2	Prépare et utilise les matériaux de fabrication selon les instructions du fabricant.
		4.1.3	Choisit des stratégies occlusales fondées sur l'évaluation, l'état et les exigences du patient, y compris les conditions des crêtes, la relation maxillo-mandibulaire et d'autres mesures particulières au cas.
		4.1.4	Utilise l'équipement et les outils de fabrication de façon sécuritaire et appropriée.
		4.1.5	Utilise les matériaux dentaires de façon sécuritaire et appropriée.
		4.1.6	Évalue les composantes fabriquées et de laboratoire pour s'assurer qu'elles sont conformes à l'ordonnance de conception de laboratoire.
4.2	Effectue des procédures correctives sur les prothèses dentaires et les appareils buccaux pour en assurer l'intégrité structurelle, le confort,	4.2.1	Évalue les prothèses dentaires et les appareils buccaux défectueux ou brisés pour déterminer la raison de la défectuosité ou de la brisure.
		4.2.2	Détermine les matériaux utilisés dans la prothèse dentaire ou l'appareil buccal.

	l'adaptation, la fonction, la biocompatibilité et l'esthétique.	4.2.3	Détermine les options pour corriger toute défectuosité de la prothèse dentaire ou de l'appareil buccal, comme il convient, et réalise lorsqu'une prothèse dentaire ou un appareil buccal n'est pas réparable.
		4.2.4	Évalue la compatibilité des matériaux utilisés pour la réparation avec les matériaux actuels, les évaluations du patient et les antécédents de la prothèse dentaire et de l'appareil buccal.
		4.2.5	Utilise des pratiques fondées sur des données probantes pour corriger la défectuosité ou la brisure.
		4.2.6	Répare la prothèse dentaire ou l'appareil buccal pour en assurer l'intégrité structurelle, le confort, l'adaptation, la fonction, la biocompatibilité et l'esthétique.
		4.2.7	Consulte ou fait appel au service d'un laboratoire, au besoin.
4.3	Ajuste et modifie les prothèses dentaires ou les appareils buccaux, au besoin.	4.3.1	Détermine la raison pour l'ajustement ou la modification.
		4.3.2	Prend des mesures ou des empreintes pour faciliter les procédures de laboratoire.
		4.3.3	Informe le laboratoire des raisons pour l'ajustement ou la modification.
		4.3.4	Effectue l'ajustement ou la modification en tenant compte de l'intégrité structurelle, du confort, de l'adaptation, de la fonction, de la biocompatibilité et de l'esthétique.
		4.3.5	Encourage le patient à fixer un rendez-vous de suivi pour réévaluer l'adaptation et la fonction de la prothèse dentaire ou de l'appareil buccal à la suite d'un ajustement ou d'une modification.

Domaine de compétence 5 : Gestion commerciale

Aptitude		Indicateurs de rendement	
5.1	Gère les risques et s'assure de la sécurité des patients, du personnel et des étudiants stagiaires.	5.1.1	Évalue continuellement la clinique et tout autre environnement pour déterminer les risques à la sécurité des patients, du personnel et des étudiants stagiaires.
		5.1.2	A un plan pour gérer les situations d'urgence à la clinique ou dans d'autres environnements qui comprend un examen périodique des emplacements des extincteurs, des sorties de secours, des points de rassemblement, des rôles et responsabilités et communique cette information au personnel et aux étudiants stagiaires.
		5.1.3	Maintient la certification, au besoin, en réanimation cardiopulmonaire, en premiers soins et pour la gestion des urgences médicales.
		5.1.4	Prend les mesures appropriées pour atténuer les risques décelés pour sa personne, les patients, le personnel et les étudiants stagiaires.
		5.1.5	Forme le personnel et les étudiants stagiaires en matière de procédures de sécurité et d'urgence.
		5.1.6	Intègre les mesures de sécurité dans les activités quotidiennes de la pratique.

Aptitude		Indicateurs de rendement	
		5.1.7	Établit des politiques et des protocoles pour prévenir et gérer des comportements abusifs au travail, au besoin.
		5.1.8	S'assure que les politiques et procédures de la clinique et du laboratoire correspondent à la législation applicable, aux normes de pratique, aux exigences réglementaires et aux lignes directrices.
		5.1.9	Respecte les lois, les lignes directrices et les normes de pratique en matière de prévention et de contrôle des infections.
		5.1.10	S'assure que le personnel et les étudiants stagiaires sont formés pour bien utiliser l'équipement de protection individuelle (ÉPI) et que l'ÉPI est utilisé au besoin.
5.2	Gère les processus quotidiens et d'urgence de la pratique.	5.2.1	Gère la charge de travail liée aux services aux patients, aux exigences de la pratique et aux responsabilités professionnelles.
		5.2.2	Fournit des services professionnels requis fondés sur des évaluations approfondies et un jugement professionnel.
		5.2.3	Fait preuve de jugement professionnel, de perspicacité et d'empathie en communiquant avec le patient concernant ses demandes, ses attentes et les résultats du traitement.
		5.2.4	Répond promptement aux patients qui éprouvent des urgences médicales.
		5.2.5	Mesure, surveille et réfléchit à la productivité pour soutenir une prestation de services efficaces et opportuns.
5.3	Gère les activités des ressources humaines.	5.3.1	Respecte la législation applicable, les exigences réglementaires, les normes de pratique et les lignes directrices pour superviser le personnel et les étudiants stagiaires.
		5.3.2	Organise une séance d'orientation pour le nouveau personnel et les étudiants stagiaires.
		5.3.3	Fournit au personnel et aux étudiants stagiaires une rétroaction régulière et documentée.
		5.3.4	Communique au personnel, aux étudiants stagiaires, aux patients et à d'autres personnes concernées tout changement relatif aux politiques, aux processus et aux services.
		5.3.5	S'assure que le personnel et les étudiants stagiaires se conforment à la législation applicable, aux exigences réglementaires, aux normes de pratique, aux lignes directrices ainsi qu'aux politiques, procédures et systèmes de la clinique et de tout autre environnement de la pratique.
		5.3.6	S'assure que le personnel et les étudiants stagiaires travaillent dans leur champ de pratique.

Aptitude		Indicateurs de rendement	
5.4	Utilise des méthodes de publicité éthiques.	5.4.1	S'assure que la publicité liée à la pratique est véridique, exacte, vérifiable et professionnelle.
		5.4.2	Agit avec courtoisie professionnelle et conformément à la législation applicable, aux exigences réglementaires, aux normes de pratique et aux lignes directrices en ce qui a trait à la concurrence professionnelle.
5.5	Utilise des méthodes de gestions appropriées.	5.5.1	S'assure que les dossiers financiers sont exacts, actuels et conformes à la législation applicable, aux exigences réglementaires, aux normes de pratique et aux lignes directrices.
		5.5.2	S'assure que les systèmes de comptabilité et de tenue des livres sont exacts, actuels et conformes à la législation applicable, aux exigences réglementaires, aux normes de pratique et aux lignes directrices.
		5.5.3	Conserve des copies de toutes les factures et de tous les reçus de paiement et les fournit sur demande, comme il convient.
		5.5.4	Informe les patients sur les politiques de paiement, de remboursement et de garantie.
		5.5.5	S'assure que le barème des honoraires de la clinique est transparent.

Glossaire

Esthétique	Préparer une prothèse ou un dentier selon l'apparence du patient en déterminant la couleur acrylique, la teinte de la dent, la position, la taille et l'alignement et l'interaction de l'appareil selon les caractéristiques physiques actuelles du patient.
Biocompatibilité	La caractéristique d'un matériau qui décrit son manque d'effets délétères sur les tissus vitaux de l'hôte ou du patient. Les effets délétères peuvent inclure une irritation ou une inflammation non spécifique des tissus, une cancérogénicité ou une toxicité génétique.
Code de déontologie	La déclaration d'une conduite morale, des principes éthiques et des valeurs qui guide la conduite professionnelle et qui comprend habituellement des traits comme l'honnêteté, la confiance, la transparence, le respect, l'équité et la responsabilisation.
Compétence	La mesure dans laquelle une personne utilise les connaissances, les aptitudes et le jugement associés à la profession pour exercer efficacement dans le domaine des rencontres professionnelles dans le cadre de la pratique professionnelle. ¹
Aptitude	Une tâche observable qui peut être exécutée à un niveau de base et qui en conjonction avec toutes les autres compétences assure une pratique sécuritaire, compétente et éthique.
Ordonnance de conception de laboratoire	Un document qui détermine les spécifications, les mesures et les instructions de fabrication. Peut également être appelé un document de conception ou une ordonnance de laboratoire.
Pratique fondée sur des données probantes	Pratique fondée sur des stratégies efficaces qui améliorent les résultats des patients et qui dérivent de diverses sources de données probantes, y compris la perspective du patient, la recherche, les lignes directrices, les politiques, des déclarations de consensus, l'opinion d'experts et les données sur l'amélioration de la qualité.
Patient	La personne qui demande ou reçoit un traitement. Peut également signifier un mandataire spécial désigné légalement, le cas échéant, comme le définissent les normes de pratique.
Axé sur le patient	Une valeur qui est démontrée en respectant le patient, en encourageant sa participation dans les décisions concernant son traitement, en défendant ses besoins et en reconnaissant son expérience et ses connaissances.
Consentement éclairé	Permission donnée par le patient après qu'il a été pleinement informé de la nature, des avantages, des risques et des effets secondaires d'une évaluation, d'un traitement ou d'une intervention ainsi que les conséquences probables de ne pas avoir l'évaluation, le traitement ou l'intervention. Au cours du processus de consentement éclairé, le patient a la possibilité de poser des questions, et des efforts sont faits pour s'assurer que le patient comprend pleinement l'information fournie.
Indicateur de rendement	Un comportement mesurable qui est indicatif ou lié à une compétence.
Champ de pratique	Les procédures, les actions et les processus que les membres d'une profession particulière sont autorisés à accomplir, lesquels sont réglementés par la loi.
Normes de pratique	L'attente minimale définie par une profession comme elle est stipulée dans une juridiction particulière.
Parties prenantes	Les principaux participants à un processus donné, qui peuvent inclure le public, les patients, les professionnels de la santé, le personnel de soutien et les employeurs.
Mandataire spécial	Une personne qui prend légalement des décisions pour quelqu'un qui est incapable de prendre ses propres décisions. Ces décisions peuvent être associées au consentement ou au refus de soins de santé. Dans de nombreux cas, le mandataire spécial est un membre de la famille ou un partenaire; cependant, il peut s'agir d'une autre personne désignée par le patient (comme un procureur aux soins de la personne) ou un tribunal, un conseil d'administration, un tuteur ou curateur public. Veuillez noter les exigences légales de votre province pour vous assurer que les instructions sont prises auprès du mandataire spécial actuel et approprié.

¹ https://med.uottawa.ca/departement-innovation/sites/med.uottawa.ca.departement-innovation/files/example1_successful_aime_grant.pdf